

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt et trois, le douze avril à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CLENAY, se sont réunis en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Frédéric IMBERT, conformément à la loi. Etaient présents :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		
PRESENTS		ABSENT(S)
BONHOMME-ARNAULT Carine	GREGOIRE Gaël	CAILLET Jocelyn
BONNOTTE Lindia	IMBERT Frédéric (Maire)	GARREAU Loïc
BRESSAND Nicolas	JONINON Emmanuelle	BOUCHET Emmanuel
CHOUX Florence	TRAHAND Marie-Elise	ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION
		VIARDOT Daniel à IMBERT Frédéric
		SECRETAIRE DE SEANCE
		BRESSAND Nicolas

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Nicolas BRESSAND est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 6 Mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. SOUSCRIPTION DE DEUX CONTRATS DE PRET AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dépenses et recettes adoptées le 06 mars 2023 par le conseil pour la réalisation des projets d'investissement dans le cadre du budget primitif 2023, notamment ceux portant sur la réhabilitation des vestiaires et de la salle multisports,

Vu le montant du recours à l'emprunt approuvé lors du vote du budget primitif 2023 en vue du financement de ces investissements,

Considérant qu'après consultation de différents prêteurs, l'offre de financement de la Banque Populaire, présente les caractéristiques les plus favorables pour la commune.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

-DE CONTRACTER auprès de la Banque Populaire deux emprunts d'un montant de 743 000 € et de 483 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Emprunt n°1 prêt relais à court terme:

Montant du contrat de prêt : 743 000,00 Euros

Durée du contrat de prêt : 3 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle, paiement des intérêts

Montant de la première échéance : 6 594.13 € (intérêts)

Montant de la dernière échéance : remboursement du capital 743 000.00€ + les intérêts de la période.

Taux d'intérêt fixe : 3.550 %

Frais de dossiers : 850.00 €

Emprunt n°2 : prêt à long terme

Montant du contrat de prêt : 483 000, 00 Euros

Durée du contrat de prêt : 19 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Montant de la première échéance : 43 968.25€ (échéances dégressives)

Montant de la dernière échéance : 26 397.27€

Taux d'intérêt fixe : 3.840 %

Frais de dossiers : 550.00€

Conditions de remboursement anticipé : possible à l'échéance, dans le respect du délai contractuel et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée

-D'AUTORISER M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrits ci-dessus à intervenir avec la Banque Populaire, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ces contrats de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3. CONTRAT GRANDS PROJETS COTE D'OR ENTRE LE CD21 ET LA COMMUNE DE CLENAY

Vu les délibérations du Conseil Départemental de la Côte d'Or relatives à la politique départementale de contractualisation instituant le dispositif « Grands Projets Côte d'Or »

Vu le règlement d'intervention applicable aux dispositifs Aide au patrimoine des collectivités - Plan Marshall

Vu la délibération de la commission permanence du conseil départemental du 06 mars 2023 portant accord de principe relatif au projet de contrat « grands projets Côte d'Or à conclure avec la commune

Vu le soutien du Département à la réalisation du projet de réhabilitation des vestiaires et de la salle multisports + local de stockage à hauteur de 391 538.00€

M. le Maire indique que dans le cadre de cette subvention accordée à la commune il y a lieu de conclure un contrat avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

-APPROUVE le contrat « Grands Projets Côte d'Or » à conclure avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or

-AUTORISE M. le Maire à signer ce contrat et tous les documents à venir pour obtenir le versement de cette aide accordée par le Département

4. PROJET « CLENAY DES ENFANTS ET UNE NATURE EN PLEINE FORME » CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION PIROUETTE CACAHUETE ET LA COMMUNE DE CLENAY

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2022 approuvant le projet Osons la santé environnementale : Clénay des enfants et une nature en pleine forme à hauteur de 42 800€

Vu la subvention accordée par la Région, l'ARS, l'ADEME et la DREAL pour la réalisation de ce projet (70% du coût HT soit 29 940€)

Considérant que ce projet sera conduit et réalisé dans le cadre d'un partenariat par l'association Pirouette Cacahuète

M. le Maire indique qu'il y a lieu de conclure une convention de partenariat avec Pirouette Cacahuète
Après présentation du projet de cette convention (en annexe)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

-APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune de CLENAY et l'association Pirouette Cacahuète,

-AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et à verser la somme de 42 800€ à l'association Pirouette Cacahuète (calendrier des versements fixé dans la convention).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.